



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE DE LA RÉUNION
BUREAU DES SOUTIENS ET DES FINANCES
SECTION BUDGET ADMINISTRATION
Caserne Vérines – 61 rue Victor Mac-Auliffe
B.P 92036
97405 SAINT-DENIS Cedex
Tél : 02.62.93.78.67

CADRE MÉMOIRE TECHNIQUE

ANNEXE 1 AU RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Accord-cadre multi-attributaire à « tour de rôle » exécuté par bon de commande qui a pour objet la réalisation de prestations de travaux plomberie dans les casernes de gendarmerie situées sur le territoire de La Réunion (974).

L'entreprise fournira un projet de mémoire, sur un maximum de 25 pages (hors annexes), reprenant la trame des sous-critères ci-dessous. Le mémoire sera spécifiquement adapté à la prestation.

Préambule : Le présent mémoire technique est à compléter par le soumissionnaire. Noté sur 20 points, le barème est le suivant :

- **SC1** : 7 points,
- **SC2** : 7 point,
- **SC3** : 6 points.

SC1	Le candidat décrit l'organisation humaine générale qu'il affecte à l'<u>exécution administrative et technique</u> du lot, en cohérence avec les prix qu'il propose : • effectifs affectés spécifiquement au lot, • qualifications du personnel, • CV des cadres et chefs d'équipe, taux d'encadrement, • Organigrammes, • implantation au sein de la zone géographique, • pertinence de son organisation par rapport aux contraintes géographiques et techniques du lot, • présentation des qualifications, habilitation, certifications ou éco-certifications requises pour l'exécution des travaux, le cas échéant.
SC2	Le candidat décrit l'organisation interne pour satisfaire les demandes de travaux : • communication : par exemple outils de suivi administratif des bons de commande et facturation ; outils de communication pour la prise en charge du chantier, etc, • exécution : description de la mise en œuvre d'un chantier sur les aspects suivants : - de son installation à son retrait, - prise en compte des interventions en sites occupés, - exécution de plusieurs chantiers simultanément, - mises en place durant les périodes de congés, - réactivité pour l'établissement des prix nouveaux.
SC3	Le candidat décrit : • l'organisation interne pour satisfaire les demandes de travaux en urgence, • la procédure à suivre pour notifier les demandes d'intervention en urgence, • la méthode de suivi des bons de commande de régularisation, • le numéro de téléphone d'urgence. • La proposition par le candidat d'un délai d'intervention maximal (en heure) en cas de demandes urgentes à compter de la réception de la demande du service (courrier électronique, télécopie, téléphone).

NB : l'absence de **mémoire technique** rendra l'offre irrégulière.